



PASS HTB MIXTE

OBJECTIF(S)

- Comprendre et assimiler les dispositions de sécurité applicables sur les installations RTE, ENEDIS et EDF.
- Réussir l'examen permettant la délivrance du Pass HTB par l'employeur.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Personnels opérateurs ou intervenants sur les chantiers HTB de RTE, ENEDIS et EDF : non-électriciens et électriciens.

Personnels réalisant des travaux de peinture anti-corrosion sur les ouvrages HTB de RTE, ENEDIS et EDF.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Détenir une habilitation électrique à jour (à minima B0 H0) : *Le PASS HTB est une exigence contractuelle de RTE, EDF et ENEDIS pour leurs prestataires et ne se substitue pas aux obligations réglementaires de formations aux risques électriques (NF C 18-510).*

DURÉE

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 1 à 12 stagiaires.

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Présentation du PASS HTB, du programme, des participants, et de l'animateur.
- Présentation des valeurs de RTE, EDF et ENEDIS.

ÉLECTRICITÉ

- Distances et titres d'habilitation électrique (HT et BT).

ORGANISATION

- Procédures d'alerte, de secours.
- Gestion des aléas (situation non prévue = minute d'arrêt).
- Remontée des situations dangereuses.

- Accès / autorisations (Permis de feu...).
- Règles de balisage sur un chantier poste.
- Règles d'assujettissement et d'évacuation.

ÉLECTRICITÉ

- Les étapes de consignations et la chronologie de pose et dépose des MALT.
- Les phénomènes d'induction électrique et l'équipotentialité.
- Explication des risques.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Exposés.

Tours de table.

Questionnements.

Films.

Quizz interactifs.

Check Lists.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un formateur pour 10 stagiaires maximum.

Diaporama, photos et vidéos.

Tablettes connectées pour le passage du test.

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

PASSAGE DU TEST HTB SUR LA PLATEFORME D'ÉVALUATION DÉDIÉE

Résultats du test permettant la délivrance du Pass HTB par l'employeur.

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

Durée de validité : 3 ans.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

N.A.